

Les pare-feu dans les immeubles incombustibles

Le bois est couramment utilisé comme pare-feu dans les constructions combustibles. Il peut aussi l'être dans les constructions incombustibles. Le bois est un matériau pare-feu autorisé pour diviser les espaces fermés en compartiments dans les toitures des constructions combustibles.

Cependant, les pare-feu en bois doivent satisfaire le critère des pare-feu lorsque l'ensemble subit le test de résistance au feu dans des conditions standard.